

AVIS PUBLIC

À TOUTES PERSONNES INTÉRESSÉES DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE :

QUE le conseil municipal statuera sur les demandes de dérogations mineures décrites ci-dessous, lors de la séance ordinaire du 4 avril 2023 à compter de 19 h à l'hôtel de ville, situé au 2199, boulevard Sainte-Sophie à Sainte-Sophie.

Emplacements et nature des demandes :

- **Lot 4 037 907, côte Saint-André, zone « RU-606 » (6676-65-4742)**
Pour la largeur du lot de 29,3 mètres alors que la réglementation prescrit une largeur minimale de 50 mètres;
- **1196, rue Patry, zone « CH-204 » (6776-58-6142)**
Pour la distance de 3 mètres entre un agrandissement projeté du bâtiment principal et la ligne latérale donnant sur une emprise de rue alors que la réglementation prescrit une marge de recul latérale minimale de 10 mètres;

Le tout conformément au Règlement numéro 1365-2022, intitulé « Dérogations mineures ».

Toute personne intéressée peut se faire entendre par écrit au conseil municipal relativement à ces demandes au plus tard le jour de la séance, jusqu'à 14 h :

- [Formulaire](#)

ou

- Conseil municipal
2199, boulevard Sainte-Sophie
Sainte-Sophie (Québec) J5J 1A1

DONNÉ À SAINTE-SOPHIE, ce 15 mars 2023.



France Charlebois, OMA
Directrice du greffe et greffière-trésorière adjointe